



MOUVEMENT ET GESTION DES JOUEURS

Préface

Le cadre de gestion des mouvements de joueurs de Canada Soccer présente une approche fondée sur les droits pour guider les mouvements de joueurs entre les clubs de soccer amateur pour les jeunes. Il met en évidence les valeurs, les principes, les politiques et les procédures visant à promouvoir le développement positif des jeunes, conformément à la [Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant](#) (CNURDE). La CNURDE confirme que tous les enfants ont le droit de jouer (article 31) et le droit de participer aux décisions qui les concernent directement (article 12). De plus, le jeu est un laboratoire naturel pour le développement et le droit de l'enfant à l'éducation (article 29). Par le jeu, les enfants s'engagent dans la résolution de problèmes, la réflexion critique et le raisonnement abstrait, autant d'éléments essentiels à leur croissance et à leur développement. Le jeu permet aussi de développer des compétences sociales telles que le travail d'équipe, la communication et la résolution de conflits, et les études ont constamment démontré que la pratique d'un sport pendant l'enfance favorise la santé physique et mentale à court et à long terme. C'est pourquoi il est important d'adopter une approche fondée sur les droits dans la gestion des mouvements des joueurs dans le cadre du soccer amateur pour les jeunes.

Dans le modèle actuel, les clubs de soccer contrôlent le mouvement des joueurs par le biais de relations contractuelles et du recrutement des joueurs et joueuses, qui comprend souvent des incitations pour les joueurs et leurs familles à choisir un club plutôt qu'un autre ou à quitter leur club actuel pour un nouveau club. Ce modèle de mouvement des joueurs pose des questions importantes quand il est examiné sous l'angle des droits. La pratique du recrutement basé sur l'incitation viole-t-elle la CNURDE en transformant le (la) joueur(euse) en marchandise? Quelle est l'incidence sur le développement du (de la) joueur(euse) quand le comportement des clubs et des organisations n'est pas centré sur le (la) joueur(euse) et que les décisions sont motivées par des considérations économiques et axées sur les résultats plutôt que par le droit de l'enfant à jouer? Les joueurs sont-ils traités comme des enfants dans un espace de développement, ou comme la propriété du club, qui frappe le ballon pour divertir leurs parents (les clients payants) et pour la production de contenu nécessaire à la promotion du club sur les médias sociaux?

De plus, le mouvement de groupes de joueurs ou d'équipes entières pour suivre un(e) entraîneur(e) d'un club à l'autre, qui est courant dans l'écosystème de Canada Soccer, présente un risque important pour la sécurité. Quand une équipe devient plus liée à un(e) entraîneur(e) individuel(le) qu'au club qu'il (elle) représente, elle peut devenir un risque pour la sécurité dans le sport en raison de l'abus de pouvoir et de la prise de décision subjective. Par ailleurs, les liens personnels avec les enfants et leurs parents peuvent créer un environnement dans lequel l'entraîneur(e) ne peut pas faire de mal et où les comportements inappropriés sont normalisés. Pour atténuer les problèmes potentiels, les clubs devraient toujours suivre les pratiques de recrutement des entraîneurs liées aux valeurs de gestion et de mouvement des joueurs et joueuses de Canada Soccer. Un club ne devrait jamais recruter un(e) entraîneur(e) uniquement parce qu'il (elle) « gagne ». Il est essentiel de procéder à un recrutement éthique fondé sur les valeurs du mouvement et de gestion des joueurs et joueuses de Canada Soccer, ainsi que sur l'aptitude de l'entraîneur(e).

Si les clubs sont responsables du recrutement et du comportement de leurs entraîneurs, les entraîneurs individuels ont aussi une responsabilité dans le mouvement et la gestion des joueurs. La relation



entraîneur(e)-athlète est privilégiée et joue un rôle essentiel dans le développement personnel et sportif du (de la) joueur(euse). Les entraîneurs doivent reconnaître le déséquilibre de pouvoir inhérent à leur position et respecter et promouvoir les droits de tous les participants. Comme les enseignants, les entraîneurs sont des formateurs de jeunes gens et devraient s'efforcer de faire jouer les joueurs qu'ils entraînent le plus longtemps possible tout en soutenant leur développement sur le terrain et en dehors. Le recrutement de joueurs d'autres équipes et clubs est interdit et doit être considéré sous l'angle de l'enfant. Quel message envoie-t-on à un(e) jeune quand il(elle) est remplacé(e) dans une équipe par un(e) joueur(euse) d'un autre club qui est plus avancé(e) dans son parcours de développement pour gagner plus de matchs?

En revanche, le cadre de gestion et des mouvements des joueurs et joueuses de Canada Soccer s'inspire du modèle existant dans les commissions scolaires à l'échelle nationale. Par exemple, dans de nombreuses régions du Canada, les parents et les élèves ont le droit de choisir l'école qu'ils fréquentent, la plupart des enfants fréquentant l'école la plus proche de leur domicile. Bien que les écoles fassent la promotion de leur personnel, de leurs programmes et de leurs services, et dans certains cas, même des programmes spécialisés qu'elles peuvent offrir, dans la plupart des cas, la promotion se fait sans sollicitation active ou recrutement d'élèves individuels. En fait, il serait considéré comme inapproprié qu'une école ou un(e) enseignant(e) recrute activement des élèves d'une autre école pour qu'ils rejoignent leur classe afin d'améliorer la moyenne générale de la classe, les résultats aux tests ou l'environnement d'apprentissage perçu.

Le cadre de gestion et des mouvements des joueurs et joueuses de Canada Soccer présente les valeurs et les principes suivants comme une ligne directrice fondée sur les droits pour les politiques et les procédures de gestion et des mouvements des joueurs et joueuses dans le sport amateur des jeunes.

Valeurs

Les valeurs sont un ensemble de croyances fondamentales qui donnent un but et une orientation et donnent le ton aux comportements et aux interactions. Les valeurs suivantes ont été identifiées comme les convictions fondamentales qui devraient sous-tendre les comportements des clubs et des organisations quand ils gèrent les mouvements des joueurs et joueuses.

Centré sur le (la) joueur(euse)

Les besoins individuels du (de la) joueur(euse) doivent être pris en compte en priorité dans le cadre de tout mouvement de joueur(euse).

Collaboratif

Les organisations doivent travailler ensemble dans l'intérêt supérieur des besoins des joueurs et non en opposition ou en concurrence entre elles.

Respectueux

Toutes les interactions entre les clubs, les joueurs, les entraîneurs, les arbitres et les parents doivent témoigner du respect et de la valeur des capacités, des sentiments et des opinions de toutes les parties prenantes.



Transparent

Toutes les interactions entre les clubs, les joueurs, les entraîneurs, les arbitres et les parents doivent être ouvertes, honnêtes et accessibles à toutes les parties prenantes.

Responsables

Les organisations et les personnes ont l'obligation de soutenir les jeunes impliqués et sont responsables des comportements et des actions de toutes les parties prenantes.

Équitable

Toutes les personnes doivent être traités équitablement et les politiques doivent être appliquées de manière égale, indépendamment de leurs caractéristiques physiques, de leurs capacités, de leur âge, de leur ascendance, de leur couleur, de leur race, de leur citoyenneté, de leur origine ethnique, de leur lieu d'origine, de leur croyance, de leur situation familiale, de leur état matrimonial, de leur identité de genre, de leur expression de genre ou de leur orientation sexuelle.

Principes

Les principes fournissent une orientation, mais non une prescription détaillée, et sont conçus pour guider les comportements des individus et des organisations au sein de l'écosystème de Canada Soccer. Les principes suivants sous-tendent les politiques et les procédures relatives au mouvement et à la gestion des joueurs :

Le (la) joueur(euse)

- Les joueurs ont le droit de jouer au soccer.
- Les joueurs ont le droit de participer à l'organisation de leur choix.
- Le mouvement des joueurs amateurs ne peut être restreint de manière déraisonnable.
- Les joueurs sont encouragés à jouer le plus près possible de leur domicile, en particulier au niveau local.
- Si un volet, un âge et un niveau de participation appropriés sont disponibles, les joueurs devraient jouer pour leur organisation locale, en particulier au niveau de la base.

L'entraîneur(e)

- Les entraîneurs doivent agir dans l'intérêt supérieur du développement du (de la) joueur(euse) en tant que personne à part entière.
- Les entraîneurs doivent s'abstenir d'utiliser leur pouvoir ou leur autorité pour contraindre une autre personne à s'engager dans des activités inappropriées.
- Les entraîneurs sont responsables de garantir un environnement sûr et respectueux dans lequel les joueurs peuvent participer, y compris dans le cadre d'entraînements et de matchs, de déplacements et de toute autre activité liée à l'entraînement.
- Les entraîneurs sont responsables du maintien et de l'amélioration de la dignité et de l'estime de soi des autres participants :
 - Traiter les joueurs avec équité, honnêteté, respect et intégrité;
 - Concentrer les commentaires ou les critiques de manière appropriée et éviter de critiquer publiquement les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les organisateurs, les bénévoles, les employés ou d'autres participants;
 - Faire preuve d'un esprit sportif, d'un leadership sportif et d'une conduite éthique; et
 - Veiller au respect des règles du sport et de l'esprit de ces règles.



- Les comportements des entraîneurs doivent être conformes au [Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport](#), au [Code de conduite et de déontologie de Canada Soccer](#) et au [Code d'éthique du PNCE](#).
- Les entraîneurs doivent communiquer et interagir avec les joueurs et joueuses d'une manière ouverte et observable, conformément aux [lignes directrices de la Règle de deux](#).
 - Les interactions virtuelles doivent se dérouler dans un environnement ouvert et observable (éviter les chambres à coucher) et être initiées par l'entraîneur(e) depuis un endroit approprié (éviter les chambres à coucher ou les environnements « trop personnels » ou non professionnels).
 - Les parents/tuteurs devraient être tenus de donner leur accord pour toutes les interactions virtuelles.
 - Il est interdit aux entraîneurs d'envoyer des SMS, des courriels ou d'établir des contacts en ligne avec des athlètes mineurs. Tout texto, courriel ou contact en ligne doit être limité à un groupe de textos ou de courriels comprenant au moins deux adultes (deux entraîneurs ou un(e) entraîneur(e) et un(e) adulte (parent, tuteur(trice), bénévole, administrateur(trice) de club), et limité à des questions d'entraînement (non sociales). Les parents des athlètes mineurs doivent avoir la possibilité de recevoir tous les textes/courriels.
 - Il est interdit à un(e) entraîneur(e) de communiquer avec un(e) athlète mineur(e) par le biais des médias sociaux (y compris le partage de memes, de vidéos non liées à l'entraînement, etc.)
- Les entraîneurs doivent fournir aux joueurs (et aux personnes responsables d'un(e) mineur(e)) les informations nécessaires pour participer aux décisions qui concernent le (la) joueur(euse).
- Les entraîneurs doivent se concentrer sur le développement et la fidélisation des joueurs.
- Les entraîneurs ne peuvent en aucun cas recruter un(e) joueur(euse) d'une autre équipe ou d'un autre club dans l'intention de l'inciter à quitter son organisation actuelle.

L'organisation

- Les organisations sont censées agir en tant qu'entreprises citoyennes en utilisant des pratiques commerciales éthiques.
- La persuasion ou le recrutement délibéré d'un(e) joueur(euse) par toute personne associée à un club, y compris les entraîneurs, les officiels de l'équipe ou du club, les parents/tuteurs ou d'autres joueurs, dans l'intention de l'inciter à quitter son organisation actuelle, n'est autorisé en aucune circonstance et à aucun moment.
- Les organisations sont responsables du comportement de toutes les personnes affiliées à l'organisation, y compris le personnel, les entraîneurs, le personnel de l'équipe, les bénévoles, les parents/tuteurs et les joueurs.
- Il n'y a aucune tolérance pour l'utilisation d'incitations visant à encourager le mouvement des joueurs et joueuses. Cela inclut les incitations liées aux frais, à l'équipement ou à l'habillement, à la position des joueurs et joueuses et au temps de jeu, entre autres.
- Les organisations ne peuvent pas recruter des entraîneurs ou du personnel d'équipe dans l'intention d'inciter les joueurs à suivre l'entraîneur(e).
- Les organisations devraient se concentrer sur la constitution d'une équipe en développant et en conservant les joueurs au sein de leur organisation plutôt qu'en recrutant des joueurs à l'extérieur.



Le processus

- Les mouvements de joueurs individuels doivent être considérés différemment des migrations de groupes de joueurs entre organisations.
- Les organisations doivent travailler en collaboration pour gérer les mouvements des joueurs dans l'intérêt supérieur de ces dernier(ère)s.
- Les besoins des joueurs individuels doivent être prioritaires par rapport à ceux de l'équipe, du club ou de l'entraîneur(e), en tenant compte de l'incidence sur les autres joueurs de l'équipe et sur tous les joueurs qui peuvent être déplacés dans une équipe par le mouvement de joueurs d'un autre club.
- Il convient de tenir compte du moment où il y a mouvement des joueurs (avant la saison, pendant la saison, après la saison). Dans la mesure du possible, les joueurs ne devraient pas changer d'organisation au cours d'une saison.
- Les politiques de paiement et de remboursement ne doivent pas être utilisées comme un outil pour restreindre le mouvement des joueurs. Cependant, il est approprié d'exiger que les frais impayés soient réconciliés avant qu'un(e) joueur(euse) ne s'inscrive auprès d'une autre organisation.

Les principes du programme de licence de club de Canada Soccer donnent un excellent aperçu des raisons pour lesquelles un(e) joueur(euse) peut choisir de changer de club, tout en démontrant comment gérer le mouvement des joueurs selon une approche fondée sur les droits.

Mettre l'accent sur la sécurité physique, mentale et émotionnelle

Tous les espaces de soccer doivent être physiquement, mentalement et émotionnellement sûrs pour les joueurs. Il s'agit là d'un élément fondamental et non négociable. En outre, toutes les discussions relatives aux mouvements des joueurs doivent être exemptes de pression, d'intimidation, de harcèlement et d'abus.

Priorité au plaisir du (de la) joueur(euse)

La première raison pour laquelle les enfants pratiquent du sport est de s'amuser. Le plaisir de l'enfant, ou « ce que veut l'enfant », doit être au centre de toute discussion sur le mouvement des joueurs et joueuses.

Se concentrer sur la prise de décision axée sur le (la) participant(e) - lors de l'examen des demandes de mouvement de joueurs et joueuses, l'accent doit être mis sur le bien-être du (de la) joueur(euse) et non sur les besoins de l'équipe, du club ou de l'entraîneur(e). Par exemple, à mesure que les joueurs et joueuses évoluent dans l'écosystème de Canada Soccer, il peut être nécessaire de les déplacer d'un club à l'autre.

Proposer des programmes de qualité adaptés au développement des enfants

Chaque joueur(euse) peut avoir besoin d'un programme spécifique ou spécialisé à différents moments de son développement au soccer. Bien que tous les clubs doivent satisfaire aux normes minimales en tant que « fournisseur de soccer de qualité », les clubs ayant une licence plus élevée peuvent attirer des joueurs différents à des moments différents. Il en résulte un mouvement naturel entre les clubs dont les niveaux de licence et les services fournis varient, et ce mouvement doit être encouragé quand il est dans l'intérieur supérieur des joueurs.



Favoriser des environnements accessibles, inclusifs et accueillants

Les clubs ont la responsabilité d'encourager les enfants à jouer au soccer, de leur fournir un environnement sûr et positif et de les aider à s'améliorer en jouant. Les discussions sur le mouvement des joueurs doivent mettre en évidence le sentiment d'appartenance, le développement personnel holistique, la progression, la fidélisation et l'engagement à long terme de chaque joueur(euse).

Maximiser l'attraction, le développement personnel holistique, la progression, la rétention et l'engagement à long terme

À la base, les clubs sont responsables d'inciter les enfants à jouer au soccer, de leur offrir un environnement positif pour qu'ils continuent à jouer et de les aider à s'améliorer. Au fur et à mesure que les joueurs évoluent dans l'écosystème de Canada Soccer, ils peuvent être amenés à changer de club.

Agir en tant qu'entreprise citoyenne et communautaire

Les clubs de soccer doivent bien collaborer avec les autres clubs et les instances dirigeantes, en évitant les tactiques de recrutement et de sollicitation de joueurs qui sont contraires aux principes éthiques (p. ex. le maraudage). Ils doivent aussi donner une image positive d'eux-mêmes et du soccer au sein de la communauté et être perçus comme contribuant à son amélioration.

Politiques et procédures

Les associations membres sont responsables de l'élaboration des politiques et procédures qui régissent le mouvement et la gestion des joueurs et joueuses au sein de leur juridiction, mais celles-ci doivent être alignées sur le présent document d'orientation et comprendre au minimum les éléments suivants :

- Définitions
- Critères et considérations (pourquoi un(e) joueur(euse) devrait-il(elle) changer de club?)
- Échéancier (quand un(e) joueur(euse) est-il(elle) autorisé(e) à changer de club?)
- Procédures (comment les mouvements des joueurs et joueuses doivent-ils se dérouler?)
- Protocole de communication (quelle est la norme de communication entre les organisations?)
- Procédures de signalement et de discipline en cas de violation des principes, des politiques et des procédures.
- Procédure d'appel pour les décisions relatives au mouvement des joueurs et joueuses.

Les associations membres devraient aussi avoir la capacité de suivre les mouvements des joueurs. Canada Soccer a élaboré un modèle qui comprend ce qui précède et qui peut être adopté ou adapté par les associations membres. **Tous les documents des associations membres régissant la gestion et le mouvement des joueurs doivent être examinés et approuvés par Canada Soccer.**